



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2018-49, 2018-51 ET 2018-52**

AVIS PUBLIC est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 19 novembre 2018, le conseil de ville a adopté les règlements ci-dessous décrits :

- **Règlement 2018-49**, amendant le règlement 2014-20 concernant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement afin de modifier son article 10 relatif aux dispositions des règlements pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.
- **Règlement 2018-51**, amendant le règlement 2013-14 constituant le comité consultatif d'urbanisme dans le but de modifier sa composition.
- **Règlement 2018-52**, visant à dénommer un nouveau bâtiment, diverses rues ainsi que les quais et rampes de mise à l'eau.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au Service du greffe de l'hôtel de ville, pendant les heures d'ouverture.

Ces règlements entreront en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Val-d'Or, le 21 novembre 2018.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**